ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des Personnels Enseignants du 1er degré
Le Chef de Division

Anthony JUIF
Téléphone : 04 91 99 67 83
Mél. : ce.dpe13-secrétariat@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 01

Le directeur académique des
services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants,

Marseille, le 20 juin 2022

Objet : appel à candidatures sur postes vacants ou susceptibles d'être vacants (en ASH et postes à exigences particulières dont Marseille en grand)

Dans le cadre de la préparation de rentrée 2022, il convient de pourvoir des postes restés vacants au mouvement et les postes libérés postérieurement.

Les personnels sans affectation à ce jour se verront attribués un poste dans les prochains jours. Parallèlement, certaines missions nécessitent un profil, des exigences particulières et/ou s'adressent à des élèves en situation de handicap, il s'agit des PEP et/ou des postes relevant de l'ASH.

L'objectif est d'identifier des enseignants exprimant la volonté de servir pour l'année scolaire 2022-2023 sur ces missions identifiées (liste des postes en annexes avec fiches de poste ou projet des écoles du plan Marseille en grand). Les enseignants volontaires se feront connaître avant le 24 juin 2022, selon les modalités suivantes :

- Postes à exigences particulières ouverts prioritairement aux agents sans affectation, réponse à l'adresse associée à chaque poste ;
- Postes relevant de l'ASH ouverts à tous les agents, réponse à l'adresse suivante : ce.ash13-recrutement@ac-aix-marseille.fr

Les agents retenus seront nommés en AFA s'ils sont affectés à titre définitif à la rentrée 2022 et à titre provisoire pour les enseignants sans poste définitif. Ils ne pourront se prévaloir d'aucune priorité pour le mouvement 2023, ni de prise en compte d'ancienneté sur ce support.

Pour toute question d'ordre administratif, vous pouvez adresser un courriel à la DPE2 à l'adresse suivante : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr.

L'enjeu de ce mouvement d'ajustement est essentiel pour donner les meilleures conditions d'enseignement à nos élèves et satisfaire un plus grand nombre d'enseignants. Je vous remercie d'apporter la plus grande attention à cette sollicitation.

Pour le directeur académique
Madame la secrétaire générale

Anne ACLOQUE